



## Accident PL ,la galère...

-----  
Par chucky82

?bonjour

J'ai eu un accident de travail en poids lourd et qui a part le camion en question je n'est pas fait d autre accident avec un véhicule tiers.

J'ai eu contrôle de gendarmerie et tout est en règles.

le camion a été remorqué au dépôt et étant donné que je n'est eu que des hématomes , mon arrêt et fini depuis lundi Donc je doit recevoir une convocation pour stopper mon contrat.

Ma question est que en attendant cette convocation , je n'y travail plus et du coup pas payer (contrat jusqu' au 30 novembre).

De plus ma carte conducteur a été bloqué dans le tachygraphe et n'ont pas envie de s'occuper de ce problème pour le moment.

Quel sont mes recours ? car même si contrat arrêté ,tant qu'il ne font pas le nécessaire pour rendre ma carte ,je ne peut pas re travailler.

Merci.

-----  
Par AGeorges

Bonsoir Chucky,

Pour l'instant, vous êtes toujours sous contrat avec la même société. Vous ne pouvez donc pas travailler ailleurs. Si vous n'avez pas fait l'objet d'une mesure disciplinaire particulière, votre salaire n'est pas interrompu non plus.

Si vous savez où a été mis "votre" camion, vous pouvez toujours essayer d'y aller en disant que vous êtes le chauffeur et que vous voulez juste récupérer vos affaires personnelles laissées dans le camion.

-----  
Par morobar

Bonjour,  
je n'y travail plus et du coup pas payer (contrat jusqu' au 30 novembre).

Donc vous fonctionnez sous CDD ?

Votre carte conducteur personnelle est restée en place dans le tachygraphe, et l'employeur paraît de mauvaise grâce en ne vous permettant pas de la récupérer.

EN attendant peut-être avez-vous fait l'objet d'une mesure conservatoire de mise à pied qui va vous être confirmée par lettre.

Car je doute d'un licenciement à 4 jours de l'échéance du contrat.